

**Mairie de PAILLET**  
**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**du vendredi 09 décembre deux mille vingt deux**

L'an deux mille vingt deux, le 09 décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

**Présents :**

Mmes, Castaing, Hurmic,  
MM. Gauthier, Hougas, Bourron, Deymier, Reynaud

**Procurations :**

Mme Castet à Mr Hougas, Mme Prevot à Mme Castaing, Mme Deschamps à Mme Hurmic, Mr Pénot à Mr Gauthier

**Secrétaire de séance :** Mr Deymier

Le Conseil est ouvert à 19h00 par Monsieur le Maire.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu conseil municipal du 04 novembre 2022
- Poste du secrétariat : création / modification du temps de travail
- Transfert du personnel au SIELP
- Convention de participation à l'achat d'un logiciel d'urbanisme avec la commune de Podensac
- Retour des commissions intercommunales
- Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 novembre 2022**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque – 11 voix pour - le procès-verbal du conseil municipal du 04 novembre 2022

**Poste du secrétariat**

Le temps partiel de 20h00 du poste de secrétariat évoluera vers un poste à 32H00 dans le cadre d'emploi des agents administratifs à partir du 9 décembre 2022. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque – 11 voix pour

**Transfert du personnel au SIELP**

Les deux emplois d'ATSEM de la commune de Paillet vont être transférés vers le SIELP. Pour permettre les transferts, il fallait harmoniser les régimes indemnitaires de la commune et du SIELP. Trois comités techniques ont validé le RIFSEEP pour le SIELP. Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque – 11 voix pour

**Convention de participation à l'achat d'un logiciel d'urbanisme avec la commune de Podensac et Avenant à la convention fixant les modalités d'instruction d'urbanisme**

Afin de permettre aux citoyens de remplir en ligne leurs demandes d'urbanisme, plusieurs communes de la CDC Convergence Garonne ont décidé d'investir en commun sur un logiciel d'urbanisme. Le coût du logiciel sera de 14 472 €, déduction faite des subventions auxquelles les communes peuvent prétendre. Le reste à charge sera de 4 723,73 €, la part finale à financer pour la commune de Paillet sera de 491,58 €.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque

- La convention de participation au financement cet investissement – 11 voix pour

A cette dépense d'investissement viendront s'ajouter tous les ans une dépense de maintenance de 298,10 € et une dépense d'hébergement de 267,29 €

La convention initiale fixait les modalités d'organisation et les tarifs du service et prévoyait une tarification forfaitaire à l'acte mais également une participation à la maintenance du logiciel d'instruction. Il convient de modifier cette convention par voie d'avenant pour y intégrer les frais d'hébergement et de maintenance du guichet unique

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité et sans remarque

- L'avenant à la convention initiale – 11 voix pour

## **Retour des commissions communales et intercommunales**

Fabienne Hurmic fait un retour sur le CCAS et les réflexions sur son avenir. Les communes de Paillet, Lestiac et Rions ont un temps envisagé de mutualiser deux services civiques avec entre autre pour projet de réaliser une collecte mémorielle auprès des habitants du territoire. La commune de Lestiac n'ayant pas donné suite et la commune de Rions n'étant plus intéressée, la commune de Paillet pourrait elle envisager d'embaucher un service civique avec des missions élargies ? Afin de mieux faire connaître le CCAS et son rôle, Mme Hurmic prépare un article qui paraîtra dans le prochain bulletin communal.

## **Informations et questions diverses**

Informations sur le projet Bailly

Le projet Bailly comporte trois composantes : un pôle santé, un projet d'habitat inclusif et d'habitat social.

Sur le volet Pôle santé, la société Stane a réalisé un diagnostic territorial, un retour sera présenté le 18 janvier à Paillet en présence des professionnels de santé intéressés par le projet, les élus de Paillet et les maires des communes alentours. Il est envisagé de s'orienter vers une Maison de Santé de Proximité qui ouvrirait droit à des financements de l'ARS pour le fonctionnement.

Concernant le projet d'habitat inclusif, il est envisagé de créer 8 logements avec des espaces communs et la possibilité d'avoir des aides à la vie partagée du Département à hauteur de 5 000 euros par logement. Des contacts ont été pris avec l'Habitat des Possibles. Il reste des interrogations sur la nature de leur intervention dans la durée (gestion des entrées/sorties, gestion de l'entretien des bâtiments).

Le projet d'habitat social enfin a été présenté à Gironde Habitat et le principe a été validé par eux. Gironde Habitat est intéressé pour assurer le portage du projet en totalité.

En parallèle, des échanges ont été tenus avec la SCIC du COL (Comité ouvrier du logement) : la mairie est en attente de retour de leur part.

Convention d'aménagement de bourg (CAB)

Un premier comité de pilotage a été mis en place et s'est réuni en présence du département et du CAUE, le centre routier départemental était malheureusement absent. Les nouveaux règlements d'intervention du Département sont en cours de rédaction, ce qui ne permet pas donc aujourd'hui d'avoir une pleine visibilité sur les aides mobilisables. Un marché public est lancé pour le choix du bureau d'étude Les dossiers doivent être déposés avant le 3 février.

### Antenne relais

En terme de réseau de téléphonie mobile, la commune est dans le dispositif « couverture cible ». En lien avec TDF, la construction d'une antenne relais est prévue à proximité du château d'eau. Sa réalisation sera financée par SFR.

L'antenne faisant 42 mètres de haut, la question de l'acceptabilité par les riverains se pose.

Il est acté que la commune demande une photo d'intégration paysagère permettant d'apprécier l'impact visuel.

### Financement de l'ANS

La commune est toujours en attente des 70 000 euros de subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour la rénovation énergétique de la salle de handball.

### Salle polyvalente

Le chauffage de la salle polyvalente est toujours en panne. La commune est en négociation avec l'entreprise qui a procédé à l'installation.

Le maire fait part de la sollicitation de Lola Deymier (pailletonne de 16 ans) pour la mise à disposition gratuite de la salle dans le cadre de la mise en oeuvre d'un projet personnel. Le conseil municipal acte l'opportunité de réfléchir à l'élargissement des possibilités de mise à disposition gratuite de la salle (projets de jeunes, action culturelle...).

### Voeux 2023

La cérémonie des voeux du maire aura lieu vendredi 13 janvier.